



# THE CONSERVATION TRUST

A Manitoba Climate and Green Plan Initiative  
delivered by The Manitoba Habitat Heritage Corporation

FONDS EN FIDUCIE POUR LA CONSERVATION

Une initiative du Plan vert et climatique du Manitoba mise en œuvre par  
The Manitoba Habitat Heritage Corporation

## Glossaire

**SÉQUESTRATION DU CARBONE** C'est un processus qui élimine le carbone de l'atmosphère et l'emmagasine dans le milieu naturel.

**BIENS ET SERVICES ÉCOLOGIQUES (BSE)** Il s'agit des avantages positifs de la conservation produits par des écosystèmes sains, y compris l'eau et l'air propres, ainsi qu'une biodiversité accrue. Les BSE recouvrent les produits marchands dérivés des écosystèmes (marchandises, aliments et fibres), l'habitat faunique mis en valeur, les avantages produits par les processus des écosystèmes, y compris la purification de l'eau ou le stockage du carbone et autres éléments tel que la mise en valeur des possibilités récréatives. L'acronyme *BSE* est parfois utilisé pour désigner les biens et services écologiques.

**HABITAT HALIEUTIQUE « HORS DE L'EAU »** Il s'agit de la mise en valeur des berges des rivières et des rives des lacs qui contribuent pour une large part à la restauration de l'habitat halieutique. Ainsi, on peut aider la végétation à s'établir sur la rive pour promouvoir sa stabilité, réduire l'accumulation de limon, réduire la mesure dans laquelle les pierres, les rochers, le gravier, etc. sont encastrés dans le limon et le sable (encastrement) et pour fournir de l'ombre ainsi que des nutriments et des insectes pour l'alimentation.

**MESURES DU SUCCÈS** Les activités de projet devraient être mesurables qualitativement ou quantitativement. Les mesures de l'activité sont appelées *mesures du succès* ou indicateurs ou encore mesures du rendement. Les mesures du succès font l'objet d'un suivi afin de déterminer à quel point les objectifs du projet sont atteints et correspondent aux extrants.

**MANITOBA MUNICIPAL** Toute municipalité maintenue ou constituée en vertu de la *Loi sur les municipalités* (C.P.L.M. c. M225) <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/m225f.php>

**INFRASTRUCTURE NATURELLE** C'est un réseau d'attributs naturels planifié et géré de façon stratégique. Il peut s'agir de forêts, de prairies, de milieux humides et d'espaces riverains ou autres espaces ouverts naturalisés qui préservent et améliorent les valeurs et les fonctions

écosystémiques. Ces attributs naturels fournissent aux populations humaines des biens et services écologiques et les avantages qui les accompagnent.

**OBJECTIFS** Il s'agit des façons précises et mesurables dont un projet va traiter les enjeux de conservation déterminés. Les objectifs devraient être S.M.A.R.T. (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, temporels).

**EXTRANTS** Ce sont les résultats d'activités que vous réalisez et qui indiquent les efforts fournis dans le cadre du projet. Les extrants sont mesurables et peuvent être des activités que vous faites, des personnes que vous tentez d'atteindre, des produits ou services que vous fournissez. Par exemple, dans un projet de restauration d'un milieu humide, les extrants sont le nombre d'acres de milieu humide restaurés, la quantité de nutriments séquestrés (phosphore, etc.), la quantité de carbone séquestré, les avantages fauniques, etc.

**RÉSULTATS** Il s'agit des avantages mesurables produits par les biens et services écologiques que vous souhaitez atteindre ou modifier, ou les avantages produits par les activités du projet. Les résultats mesurent la façon dont les personnes et l'environnement sont touchés par votre projet. Ainsi, dans l'exemple susmentionné de la restauration d'un milieu humide, les résultats sont le volume d'eau retenue en cas d'écoulement.

**ZONES RIVERAINES** Il s'agit des zones de transition situées le long des ruisseaux, des rivières, des lacs et des milieux humides. Une faune et une flore spécifiques y élisent domicile. Les zones riveraines saines ont un grand nombre de fonctions importantes dans nos bassins hydrologiques (Plan vert et climatique du Manitoba).

**PAYSAGES FONCTIONNELS** Ce sont des régions dans lesquelles des personnes et des activités économiques importantes coexistent avec des milieux naturels et hydriques. Le risque immédiat de perte couru par les paysages fonctionnels est supérieur à celui des régions dénuées d'activité économique importante. Les paysages fonctionnels ont généralement déjà subi des pertes importantes de zones naturelles et le risque de pertes à l'avenir demeure considérable.